

Compte-rendu de la rencontre habitants-élus

Objet : Secteur Les Côteaux
 Date : **Le 10 mai 2022**
 Lieu : Dans le champ de noyers, en face de la fontaine du Clos du paradis

Compte rendu de la rencontre

Sujets	Requêtes / Problèmes
L'Eslinard :	<ul style="list-style-type: none"> • Problème d'adressage et de signalétique : les livreurs ne parviennent pas jusqu'en haut. • Problème de panneaux « pirates » qui ont été déposés • La voirie est en mauvaise état • Les canalisations ont été refaites mais pas sur l'intégralité du hameau. Il reste de très vieilles canalisations avec notamment la présence d'amiante dans les tuyaux • Problème au niveau d'un enrochement qui n'aurait pas été fait correctement et qui ne retient pas suffisamment une butte • Croisement Eslinard-Parménie dangereux car personne ne respecte la priorité à droite dans la descente
Troussatière :	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs familles (une dizaine d'enfants) n'ont pas de moyens d'amener leurs enfants au collège et aux écoles. Pas de lumière, pas de cheminements sécurisés • Voir si le bus qui passe par le clos du Paradis pourrait faire la boucle par Troussatière.
Les Arronds :	<ul style="list-style-type: none"> • Vitesse excessive • Croisement des poids-lourds se font de plus en plus difficilement. Pourrait-on les faire contourner ?
Chemin de Méarie :	<ul style="list-style-type: none"> • Sortie très dangereuse sur la route depuis la ferme • Pas de ralentissement et les automobilistes arrivent très vite • Absence de cheminement piéton ou cyclable
Chemin Montée Pinet :	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'installer un cheminement et un passage piéton • Jonction montée Pinet dangereuse (arbustes à couper vers la maison qui a brûlé afin de gagner en visibilité)
Clos du paradis :	<ul style="list-style-type: none"> • Stationnements gênants autour de la fontaine • Stationnements gênants devant les habitations du lotissement • Vitesse excessive et passage de camions sur la route du Paradis • Problème d'adressage Montée du Château (3 maisons portent le numéro 5) • Tilleuls dans la rue près de la fontaine : propriété de la Commune ? Si oui, veiller à les tailler